

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT****23 (CREUSE)****Nombre de conseillers**

Membres	09
Présents	07
Représentés	02
Votants	09
Exprimés	09
Pour	09
Contre	00

DELIBERATION N° DE_27092024_1**DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune

SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE

Séance du

27 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **27 septembre à 18 heures 30**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

Étaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, M. Jean-Pierre CHAPUT, Mme Michèle ALOUCHY et Mme Michèle TIXIER-GALLAND,

Absents excusés : M. Alexandre BOURDERY a donné pouvoir à M. Alain BUJADOUX et M. Frédéric DUPLEIX, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle CARTON.

Date de convocation : 23 septembre 2024

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie BERTRAND

Demandes de subvention pour la réalisation de déviation de Chez Bardy

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de déviation de chez Bardy sous réserve de l'attribution de différentes subventions. Il demande l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le projet d'un montant HT de 52 067,50 €
- **Sollicite** :
 - La vente à la commune pour 1€ par M. BELLAT de la parcelle nécessaire ;
 - La demande d'une subvention DETR de 40% soit 20 825 € ;
 - La demande d'une subvention au titre des amendes de police de 25% maximum, soit 13 017 €
- **Approuve** le plan de financement suivant :

Objet	Dépenses HT	Recettes
Déviation de Chez Bardy	52 067,50 €	
Subvention DETR (40%)		20 825 €
Subvention au titre des amendes de police (25% max)		13 017 €

Reste à la charge de la Commune (autofinancement) : Maximum à 60% = 31 240,50 €
Minimum à 35% = 18 223,50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212324107-20240927-DE_27092024_1-DE

Accusé certifié exécutoire

Le Maire,
Alain BUJADOUX

Réception par le préfet : 10/10/2024

Le secrétaire

Jean-Marie BERTRAND